

**Zeitschrift:** Mitteilungen / Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung =  
Bulletin d'information / Société suisse d'études généalogiques

**Herausgeber:** Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung

**Band:** - (1989)

**Heft:** 35: [Édition française]

**Rubrik:** Le caissier vous annonce

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



COMMUNICATION DU CAISSIER  
A TOUS LES MEMBRES INDIVIDUELS  
DE NOTRE SOCIETE.

Tout d'abord, il aimerait remercier toutes les personnes ayant arrondi le montant de leur cotisation par un don. 36 dons ont ainsi été enregistrés et déposés sur un compte spécial "donations". Ces 36 donateurs bien intentionnés, réconfortent le moral du caissier et des autres membres du comité, souvent sollicités outre mesure pour la reconduction de leurs activités bénévoles après de longues et parfois difficiles années.

Lors de l'assemblée générale du 29 avril 1989 à Glaris il fut décidé de maintenir le modeste montant des cotisations à Fr. 35.- par an.

Votre appréciation du travail considérable fourni par le comité central se traduirait positivement par votre règlement dans les trente jours de ce montant, à verser sur le CCP de la SSEG à Berne, N° 30-9859-9. Votre geste nous épargnerait d'inutiles et coûteux frais de rappel.

Merci d'avance pour votre compréhension.

Les changements d'adresse doivent comme précédemment être communiqués seulement au caissier central.